

Communiqué de presse

Ville de Lac-Sergent

Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent

23 mai 2007

Dans la mise en application de son règlement 225 exigeant la naturalisation des rives du lac Sergent sur une largeur de 2 mètres en 2007 et jusqu'à 5 mètres en 2011, Ville de Lac-Sergent est heureuse de remettre un chèque de 13 800 \$ à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent. De cette somme 10 000 \$ doivent servir à acheter des plants à donner aux riverains qui doivent amorcer la renaturalisation des rives.

L'APPELS a mesuré les quelque 210 terrains riverains à l'automne 2006. De ce nombre, 132 n'avaient pas 2 mètres de bande riveraine naturelle. Ils recevront des plants de *Myrique baumier*, de *Spirées à larges feuilles* ou de *Saules nains* pour compléter le un mètre existant ou pour faire 1½ mètre de renaturalisation. Les riverains ont additionné quelque 2 000 \$ aux 10 000 \$ fournis par Ville de Lac-Sergent pour compléter le 2 mètres. Au total, c'est presque 6 000 plants qui s'ajouteront dans la bande riveraine du lac. Certains riverains compléteront la plantation avec d'autres essences compatibles avec les fonctions écologiques de la bande riveraine.

La bande riveraine est importante puisqu'elle capte une partie des éléments nutritifs, garde l'eau de ruissellement fraîche et permet de prévenir l'érosion des berges. En plus, elle constitue un habitat faunique intéressant.



Le nouveau logo de l'APPELS vient souligner l'importance de la bande riveraine pour la sauvegarde du lac. Un enfant profite de l'ombre du rivage pour sauter dans le lac dans une eau claire et limpide. Les résidents du lac Sergent veulent léguer à leurs enfants et petits enfants un beau lac et un milieu de vie en pleine santé.

La première livraison de plants aura lieu le 26 mai. Deux autres suivront le 23 juin et le 21 juillet.

APPELS
Par Claude Phaneuf, président

Ville de Lac-Sergent
Par Denis Racine, maire